

serait ridicule. Je crois, cependant, que nous devrions consacrer nos fonds à la recherche et à l'expansion dans le secteur privé; que nous devrions nous occuper des secteurs géographiques et industriels du Canada qui pourraient soutenir la concurrence internationale. Les fonds du gouvernement devraient servir à encourager la recherche et le développement scientifiques dans ce secteur, et non contribuer à l'émergence au Canada d'une nouvelle élite orientée vers la recherche industrielle-militaire.

M. le vice-président: Le crédit 1 est-il adopté?

Des voix: Non.

L'hon. M. Lambert: Monsieur le président, je demande au ministre s'il peut nous fournir une ventilation des activités du Conseil consultatif de la machinerie, établi en vertu de l'article 15 de la loi sur le ministère de l'Industrie. Le ministre peut-il en outre donner une répartition des dépenses du Conseil? Bref, quel est le coût des activités du Conseil?

M. Hales: Monsieur le président, je me demande si le ministre consentirait à répondre aux questions qui lui ont été posées jusqu'à maintenant. Ou allons-nous aborder le crédit n°1?

[Français]

M. Forest: Monsieur le président, à l'occasion de l'étude des crédits du ministère de l'Industrie et du Commerce, je voudrais d'abord féliciter l'honorable ministre de sa nomination à ce poste important. Tous ceux qui connaissent son intelligence, son dévouement et son esprit de travail se sont réjouis de sa nomination à un poste aussi prestigieux, et nous comptons certainement sur son appui pour le développement économique, spécialement dans les régions moins favorisées qui ont besoin de l'aide du gouvernement pour réaliser leur potentiel.

Je voudrais appeler l'attention du ministre pendant quelques minutes seulement sur la situation actuelle de l'industrie textile et, surtout, sur la nécessité d'une politique ou d'une programmation à long terme, afin que les industries puissent planifier pour un certain nombre d'années plutôt que de connaître la politique gouvernementale sur une base annuelle, ce qui les laisse non seulement dans l'incertitude, mais les empêche de prévoir leur production et l'accroissement de leur capacité industrielle pour un certain nombre d'années à venir.

Je n'ai pas besoin, je crois, d'appeler l'attention de l'honorable ministre sur cette

situation qu'il connaît bien, celle de l'industrie textile. Il sait combien l'industrie textile est importante, particulièrement pour un grand nombre de municipalités du Québec. Au fait, ces localités sont particulièrement vulnérables à l'importation de produits textiles ou de vêtements importés de pays où le coût inférieur de la production permet aux fabricants d'exporter leurs produits chez nous. Cette industrie est avant tout un employeur qui embauche un nombre assez considérable d'employés. Et si l'on étudie les données statistiques, on constate que le nombre de ces travailleurs tend à diminuer chaque année. En 1967, d'après les données statistiques de mars, il y avait 83,000 employés, alors qu'en 1966, ce nombre était de 87,000 et quelques cents. Aussi, le volume des importations a-t-il augmenté considérablement particulièrement au cours des dernières années...

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est six heures, je dois maintenant quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander que la Chambre siège plus tard aujourd'hui.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

[Traduction]

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur: Il est de mon devoir, conformément à l'article 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement, ce soir: Le député de Kootenay-Ouest (M. Harding)—Les parcs nationaux—Glacier—L'exploitation forestière; le député de Bellechasse (M. Lambert)—La formation professionnelle—on demande si les cours de recyclage sont limités à un certain nombre de personnes; le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent)—L'habitation—Oshawa—le terrain disponible du ministère de la Défense.

● (6.00 p.m.)

Comme il est six heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton*, savoir les avis de motion. J'ai appris que le lundi 25 novembre 1968 on a mis en délibération l'avis de motion n° 14, et que si on ne donne pas suite aujourd'hui à sa mise en délibération, la coutume veut qu'il soit rayé au *Feuilleton*.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme on avait accepté le 25